

**PRESENTS:** Mmes FRAYSSE, MASSAUD, NICKERT, GUITOU  
Mrs BLADIER, BERNARD, DELVERT, DOUMERC, FOUCHE, GARRIGOU, ROULLAND, PORTAL.

**ABSENTS:** Mr IZARD procuration Mr BLADIER,  
Mr MARIAGE excusé

Ordre du jour :

- Election du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu précédent.
- Décisions du maire.
- Fond de caisse camping.
- Pistes de réflexion sur l'avenir du camping.
- Convention cantine : révision des tarifs.
- Etude d'un bilan de notre PLU.
- Tableau des commissions du SMPVD à compléter.
- Point sur les rythmes scolaires et l'école.
- Restauration de la couasne de Gimel par EPIDOR, acquisition foncière ?
- Informations sur la communauté de communes.
- Informations et questions diverses du C.M

Dès l'ouverture de la séance, M. le maire demande l'autorisation à l'assemblée de débiter par le point « restauration de la couasne » et de laisser présenter le projet par un intervenant externe d'EPIDOR (établissement public territorial du bassin de la Dordogne). La délibération sera prise selon l'ordre du jour.

D'autre part, l'oubli de deux points à l'ordre du jour concernant une convention d'assistance technique des systèmes d'assainissement par le SYDED, et la numérisation des réseaux.

Le Conseil Municipal donne son accord.

### **Election du secrétaire de séance**

Mme FRAYSSE Sandrine est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Présentation du projet restauration de la couasne de Gimel par EPIDOR**

EPIDOR a pour objectif de préserver l'environnement et promouvoir la réserve de biosphère, la participation financière étant assurée grâce à une association avec EDF.

Le projet présenté consiste à dés-enrocher la rive gauche (parcelle n°ZC1), restaurer et optimiser le fonctionnement piscicole, recréer un trait végétatif (parcelle n°ZC1 et assurer la réfection de la couasne et de ses abords.

Des points particuliers sont soulevés par les membres du conseil : risque de disparition de l'îlot en pointe après le dés-enrochement, formation actuelle d'un îlot en amont du pont de Cieurac ; Mr le Maire demande au représentant d'EPIDOR de bien vouloir prendre en compte les indications des élus.

La parcelle n°ZC1 est mise en vente par l'état, la commune ayant un droit de préemption, elle a la possibilité de l'exercer en faveur d'EPIDOR qui mènera ensuite le projet.

## **Approbation du compte-rendu précédent**

Le compte rendu précédent du 23 avril est approuvé à l'unanimité

## **Décisions du maire :**

- Mme Cécile DUPONCHELLE est embauchée sur le poste péri-scolaire 6h/semaines.
- Après entretien et sur proposition de la commission camping, Mlle Dominique LAHOUE et M. Bruno CASSAGNE sont embauchés en contrat saisonnier pour les besoins du camping ; Mlle LAHOUE est désignée régisseur de recettes.

## **Fond de caisse du camping :**

Monsieur le Maire fait part à son Conseil Municipal qu'il est nécessaire que le régisseur de recettes du camping municipal dispose d'un fond de caisse.

Après concertation avec Monsieur le Receveur Municipal, la somme de cent euros conviendrait.

- ➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **Pistes de réflexion sur l'avenir du camping.**

Le maire donne la parole au Président de la commission camping : Alain Delvert.

Chaque année, la même question se pose et 2 embauches doivent être réalisées pour assurer la tenue du camping durant les mois de juillet et août.

Un couple a contacté la mairie pour présenter aux adjoints son projet d'exploitation du camping par le biais d'une location longue durée en ouvrant plus longtemps tout en permettant les activités sportives sur le terrain de foot et rugby. Une location sur le mois de septembre pour essai a été demandée.

Plusieurs questions sont abordées : problème de remise aux normes : à la charge de qui ?, quel type d'exploitation : tentes, bungalow ?, fin du mandat de l'équipe actuelle : décision compliquée.

Le conseil municipal ne statue donc pas et

- ➔ Après délibération, le Conseil Municipal opte pour une location durant le mois de septembre (l'entrée au camping sera gratuite le week-end du 22 septembre 2013) Le loyer sera de 400 €.

## **Convention cantine : révision des tarifs.**

Le maire s'est entretenu avec la gérante de l'Alouette ; les produits ayant augmenté, le comptable a conseillé une révision des tarifs. Vu la diminution probable du nombre de repas à la cantine, le tarif est négocié à 5 € pour la collectivité.

Rappel : les repas sont facturés aux familles : 2,60€, et 5€ adulte.

- ➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

## **Etude d'un bilan de notre PLU**

Notre PLU a été approuvé le 29 décembre 2009 ; il est préconisé d'établir un bilan au terme de ces 3 premières années. Un débat doit être organisé au sein du Conseil sur les résultats de l'application de ce plan et sur l'opportunité d'une modification ou une mise en révision de ce document d'urbanisme. La Société AGE Environnement propose ses services afin d'analyser les problèmes rencontrés, et les solutions qui pourraient être mises en œuvre.

- ➔ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier cette étude à AGE Environnement.

### **Tableau des commissions du SMPVD à compléter.**

L'ensemble des commissions du syndicat, et leurs membres sont affichés sur l'écran. Pour notre collectivité, il manque deux personnes pour la commission transversale du scot.

- Sont élus : Titulaire : Serge DOUMERC 13 voix, 1 abstention.  
Suppléant : Gérard GARRIGOU 13 voix, 1 abstention.

### **Point sur les rythmes scolaires et l'école.**

Une réunion était organisée à Gourdon le 7 juin dernier par la Direction Départementale de la cohésion sociale. Les différentes modalités de l'accueil étaient présentées, notre commune s'inscrit dans une démarche cohérente.

Réunion du 11 juin avec la Directrice, les agents périscolaires et parents d'élèves pour l'organisation des ateliers péri éducatifs. Cette rencontre a permis de renouveler les propos du précédent conseil d'école, et de clarifier certains points. L'objet était de lister les activités par période.

### **Restauration de la couasne de Gimel par EPIDOR, acquisition foncière ?**

Vu la parcelle ZC1 de la commune de Lanzac, actuellement en vente par les services de l'Etat  
Vu le droit de préemption dont bénéficie la Commune pour l'acquisition foncière de cette parcelle

Vu l'opération de restauration écologique jugée d'intérêt général envisagée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne EPIDOR

Vu l'article L213-3 du code de l'urbanisme, spécifiant que le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement.

- La Commune décide de déléguer son droit de priorité pour l'acquisition foncière de l'ensemble de la parcelle ZC1 à l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne EPIDOR.

### **Assistance technique aux exploitants de système d'assainissement collectif**

Le SYDED propose ses services pour l'année 2013 (suivi du fonctionnement, aide à la gestion, auto surveillance et analyse) pour les deux stations au coût de 1860€ ht.

- L'ensemble du conseil donne son accord et autorise M. le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### **Numérisation des réseaux et intégration dans le SIG**

M. le maire précise que pour répondre aux conditions du décret DT DICT, il a demandé à SOGEFI (actuellement prestataire du SIG) un devis de numérisation des réseaux, leur intégration dans notre SIG, puis la création et l'enregistrement de l'emprise d'implantation des réseaux sur le serveur « canalisations.gouv.fr ».

Le montant du dernier service s'élève à 215.28€ ttc, et la numérisation varie selon le linéaire ; pour les réseaux d'eau potable 25€/km, 22€/km pour l'assainissement, et 30 € pour les réseaux électriques.

- Le Conseil municipal donne son accord pour ces prestations.

### **Informations sur la communauté de communes.**

1- La répartition du Fonds national de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera à l'ordre du jour futur Conseil Communautaire. Cette année la somme à répartir s'élève à 107 653€ pour 8 000€ l'an passé. 2 options, la première de droit commun : l'EPCI obtient 35 645€ et les communes se partagent les 72 008 € (Lanzac obtiendrait : 5061 €). La seconde consisterait à tout laisser au profit de l'EPCI, ce qui éviterait la mise en place d'une taxe additionnelle et permettrait de créer une enveloppe « Fonds de Concours ». Des

subventions pourraient alors accompagner des projets d'investissements de nos collectivités. Les critères seront à définir.....

2- Recherche d'un accord pour la composition du prochain conseil communautaire (actuellement 53 délégués). La loi propose à chacun d'engager des négociations, sachant qu'à défaut d'accord, le minimum sera appliqué à chaque EPCI (pour nous, il serait de 26 sièges). Il sera proposé en Conseil communautaire l'option qui permettrait une assemblée de 33 délégués, Lanzac disposerait donc de 2 délégués.

### **Informations et questions diverse**

➤ Le SMPVD accuse réception de Notre saisine concernant l'assistance à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde. Les services se mobiliseront sur ce dossier dans les meilleurs délais. Néanmoins, la trame de PCS est cours de réactualisation avec les services » de la Préfecture et du Délégué Militaire Départemental. Dès cette démarche effectuée, le SMPVD nous adressera par voie électronique la version mise à jour, ainsi que les étapes de réalisation du document.

➤ Pour information et décision ; une demande d'occupation régulière de la salle de Cieurac a été formulée auprès de Daniel Mariage ; sa première réponse est tout à fait satisfaisante, d'autant plus qu'il ne s'agit pas d'une association Lanzagaise. Il n'est pas question d'envisager la gratuité, ou prêt d'un local financé en partie par les contribuables de notre commune.

➤ Au vu du retard du dossier « canalisation d'eau les Bruges Cieurac » , nous avons sollicité une dernière réunion avant lancement des travaux le 7 juin. Les intervenants de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Général, ARS, SAUR, Bureau Dorval étaient présents. L'appel d'offres vient d'être lancé, de nouvelles subventions sont possibles.

➤ Lecture d'un courrier du groupement paroissial qui exige la mise en sécurité de l'installation électrique, ainsi que la réparation du réseau d'eau de la sacristie. Une photo démontre l'insécurité de quelques prises et interrupteur démunis de caches de protection ; mais il est à noter que ces dégradations ont certainement été commises lors d'un concert... Le maire s'est entretenu avec l'Abbé Bouzou, et s'est engagé à régler ce problème de sécurité électrique, par contre la canalisation d'eau risque d'occasionner des frais très importants (enrobé, carrelage du SAS de la Salle des Fêtes.....), et il n'est pas envisageable de donner une suite rapide. Il indique qu'il a donné une sono récupérée à ERDF à la paroisse de Lanzac, chose à priori non communiquée !

➤ L'école disposera de la Salle des fêtes le 27 juin prochain afin d'organiser un spectacle. Le maire propose d'offrir un pot au départ des enseignantes.

➤ L'A C C A tiendra son assemblée générale le 28 juin au foyer

➤ Plusieurs courriers relatifs au projet de désenclavement « voie d'avenir ». La municipalité souhaite favoriser le tracé T3 car il permettrait de soutenir les activités de certaines PME PMI installés à proximité de Martel.

➤ Suite aux propos diffamatoires sur face book, la municipalité encourage le maire à effectuer un dépôt de plainte.

Fin de séance à 23H30.